

Assemblée générale

23^e séance

tenue le

lundi 18 novembre 1991

à 10 heures

New York

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*COMpte RENDU ANALYTIQUE DE LA 23^e SEANCEPrésident : M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande)

SOMMAIRE

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE

A/SPC/46/SR.23

5 décembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/46/13 et Add.1, A/46/373, 399, 535 à 541, 622; A/SPC/46/L.12, L.15 à L.22)

1. M. ELIASSON (Suède), parlant au nom des cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), souligne que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) accomplit admirablement sa mission, qui est pourtant de plus en plus vaste. Cependant, la solution du problème des réfugiés de Palestine passera nécessairement par un règlement global du conflit israélo-arabe et du conflit israélo-palestinien. Les pays nordiques se félicitent des efforts déployés récemment, en particulier par les Etats-Unis, pour faire se rencontrer toutes les parties au conflit. La conférence de paix sur le Moyen-Orient qui s'est tenue à Madrid représente sans conteste un progrès décisif et l'esprit constructif qui a présidé aux négociations israélo-palestiniennes est de bon augure. Les pays nordiques engagent toutes les parties concernées à faire preuve de souplesse et de hauteur de vue et à s'abstenir de tout acte qui risquerait de faire obstacle au processus de paix.
2. Les pays nordiques félicitent le Gouvernement libanais pour les efforts qu'il déploie actuellement afin d'étendre son autorité sur son territoire, conformément à l'Accord de Taïf. Il est à souhaiter que le sort des Palestiniens s'en trouvera amélioré.
3. Depuis quatre ans, l'Intifada et les contre-mesures prises par les autorités israéliennes pèsent lourdement sur les conditions de travail de l'UNRWA. Les pays nordiques restent préoccupés par les pertes de vies humaines résultant d'incidents liés à l'Intifada ou d'affrontements intrapalestiniens, sans parler de mesures telles que les détentions administratives et la démolition de logements en Cisjordanie et à Gaza; ils exhortent Israël à se conformer strictement aux dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949) et à suspendre toutes les opérations de colonisation des territoires occupés. Ils déplorent par ailleurs les violations des locaux de l'UNRWA et la détention de fonctionnaires de l'Office.
4. La qualité de l'enseignement assuré avec des moyens modiques dans les écoles de l'UNRWA et ce, en dépit de circonstances difficiles, est encourageante, mais les pays nordiques partagent la préoccupation exprimée par le Commissaire général dans son rapport (A/46/13) quant à la scolarisation des jeunes Palestiniens des territoires occupés, gravement perturbés par les couvre-feux et les grèves. On voit mal comment la fermeture d'écoles pourrait avoir une influence déterminante sur la sécurité du pays.
5. Il convient de saluer les efforts déployés par l'Office pour améliorer la qualité des soins médicaux d'urgence et la situation sanitaire dans les camps. Dans une situation de pénurie aiguë, il est essentiel d'assurer le

(M. Eliasson, Suède)

minimum indispensable en matière d'alimentation, de logement et d'habillement mais, à long terme, c'est la situation socio-économique de l'ensemble des réfugiés qu'il faudra absolument améliorer. C'est pourquoi les pays nordiques se félicitent de la décision de l'UNRWA d'intensifier son programme de projets générateurs de revenus.

6. L'apport des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales revêt une importance capitale pour l'UNRWA et il faudrait développer la coopération interorganisations pour tirer le maximum des ressources disponibles.

7. La situation financière de l'Office est relativement saine mais, pour répondre à l'accroissement rapide du nombre de réfugiés, sa base de financement doit être élargie et les pays nordiques se félicitent de l'importance accordée à cette question. Il faut en particulier convaincre les pays de la région d'assurer à nouveau la part des contributions qu'ils assumaient par le passé. Pour améliorer la situation financière, il serait utile d'accorder une plus grande attention à la planification à long terme.

8. En 1991, les contributions des pays nordiques ont représenté presque le quart de l'ensemble des contributions versées par les pays au Fonds général de l'UNRWA et aux activités en cours. Les pays nordiques ont également soutenu les opérations d'urgence et les opérations spéciales de l'Office. La communauté internationale doit absolument épauler l'Office dans la tâche essentielle qui lui incombe à ce tournant de l'histoire du Moyen-Orient.

9. M. EL-ARABI (Egypte) note que l'UNRWA, qui avait été créé à titre provisoire en 1949, est de plus en plus indispensable étant donné la détérioration des conditions de vie des Palestiniens sous l'occupation israélienne. L'Office a élargi son champ d'action en s'occupant de réfugiés autres que ceux installés dans les camps de 1948 et ses activités dépassent largement les fonctions dont il avait été chargé au départ. L'occupation de 1967 et le comportement des Israéliens, qui ont notamment blessé et tué des civils sans défense, ont fait monter les tensions. Le rapport du Commissaire général fait état de nombreuses violations des droits de l'homme, de traitements collectifs et de pressions économiques - démolition de maisons, confiscation de terres, arrachage d'arbres et répartition arbitraire d'eau entre Palestiniens et colons israéliens, par exemple. Il faut briser le cercle vicieux de la violence et de l'amertume. Le représentant de l'Egypte accueille favorablement la décision de l'Office de développer les projets générateurs de revenus et d'investir dans les petites et moyennes entreprises et les programmes de formation en vue de favoriser la création d'emplois. La qualité de l'enseignement dans les territoires occupés a gravement pâti de la désorganisation de l'année scolaire et des détentions d'élèves. Autre exemple de violation grave des accords internationaux sur les territoires occupés, le système de permis de circuler limitant l'accès au secteur oriental de Jérusalem constitue une division de fait des territoires occupés en quatre zones et entrave la circulation entre le nord et le sud de la Rive occidentale.

(M. El-Arabi, Egypte)

10. La délégation égyptienne sait gré au Commissaire général de son action en faveur d'une réforme administrative et financière de l'Office et du passage, en 1992-1993, à un cycle budgétaire biennal qui devrait faciliter le suivi et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle note en outre avec satisfaction que la situation financière de l'Office est saine, mais la croissance démographique rapide dans les territoires occupés risque d'empêcher l'Office de maintenir ses services au niveau actuel si les contributions n'augmentent pas. Le rapport préconise une profonde réflexion sur les concepts politiques et philosophiques qui sous-tendent les activités de l'UNRWA. Le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA devra également examiner la question des ressources de l'Office. Le Commissaire général devrait être invité à traiter dans le rapport annuel de l'UNRWA, outre les questions des finances et des services offerts, d'autres questions abordées dans les résolutions de l'Assemblée générale concernant le problème des réfugiés de Palestine. Se référant à la résolution 45/73 E de l'Assemblée générale sur la situation des réfugiés de Palestine se trouvant dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, la délégation égyptienne propose la création d'un comité chargé d'examiner la question de la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés de Palestine et aux membres de leur famille, que les intéressés bénéficient ou non des rations et des services de l'Office. Par ailleurs, elle est convaincue que la communauté internationale ne permettra pas que le peuple palestinien continue de vivre dans de telles conditions et ne doute pas que l'UNRWA continuera d'alléger ses souffrances, de répondre à ses besoins et de contribuer au développement de son potentiel économique, sur la base d'une collaboration et d'une coordination accrues avec d'autres organisations humanitaires ou de développement. La communauté internationale doit accroître son soutien à l'UNRWA et Israël doit coopérer avec l'Office, respecter son statut légal, assurer la protection de ses différents bureaux, ainsi que la sécurité et la liberté de circulation de ses fonctionnaires, ne pas entraver ses activités courantes ou ses opérations de secours et libérer les fonctionnaires de l'Office qui sont actuellement détenus. Un pas vers la paix a récemment été fait à Madrid. Le représentant de l'Egypte attend avec impatience le moment où l'UNRWA n'aura plus de raison d'être.

11. M. MAHMOOD (Pakistan) dit que la détérioration de la situation des réfugiés de Palestine qui s'est produite ces dernières années, particulièrement dans les territoires occupés, se traduit par un énorme surcroît de travail pour l'Office. Les événements de 1990 ne manquent pas de poser de nouveaux défis et les activités de l'UNRWA dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services de secours et d'assistance sociale, et des opérations d'urgence, sont devenues plus indispensables que jamais.

12. Il est très préoccupant que les autorités israéliennes maintiennent leurs mesures rigoureuses alors que l'Intifada entre dans sa quatrième année. Dans les territoires occupés, l'UNRWA continue de se heurter à des difficultés persistantes en raison des ingérences israéliennes; en outre, bon nombre de fonctionnaires de l'UNRWA ont été arrêtés et détenus, en violation flagrante des privilèges et immunités de l'Office.

(M. Mahmood, Pakistan)

13. La délégation pakistanaise se félicite que l'évolution qui s'est récemment fait jour au Liban ait été favorable aux opérations de l'UNRWA. Il faut espérer que le sort des réfugiés de Palestine s'améliorera lorsque le Gouvernement libanais sera parvenu à normaliser la situation au Sud-Liban.

14. Même si la situation financière de l'UNRWA a été relativement saine en 1991, l'insuffisance de ses ressources financières est d'autant plus préoccupante que l'Office doit étendre ses programmes d'assistance d'urgence et de projets générateurs de revenus. Le Pakistan pour sa part a versé une contribution de 340 000 roupies l'année précédente et en fera autant à l'avenir.

15. La délégation pakistanaise appuie la proposition formulée par le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA d'organiser une journée internationale d'information sur les activités de l'Office, qui permettrait de faire mieux connaître l'Office et ses activités en vue de mobiliser des ressources financières supplémentaires.

16. Le Pakistan se réjouit de la conférence de paix sur le Moyen-Orient qui s'est tenue récemment à Madrid. Il est à souhaiter que le processus de paix mènera à un règlement juste et global au Moyen-Orient et permettra au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, mais en attendant, l'UNRWA doit poursuivre sa tâche, qui revêt une importance vitale; la communauté internationale devra donc accroître son soutien à l'Office ainsi que sa contribution financière.

17. M. XU Shuning (Chine) dit que malgré des efforts énormes déployés par l'Office, la situation des réfugiés de Palestine dans les territoires occupés n'a pas fondamentalement changé et les droits légitimes du peuple palestinien continuent d'être bafoués. Au cours de la période sur laquelle porte le rapport du Commissaire général (A/46/13), des couvre-feux ont été imposés, des maisons ont été mises sous scellés et des écoles fermées, de nombreux réfugiés de Palestine ont été tués ou blessés par les autorités d'occupation et les privilèges et immunités de l'UNRWA ont été violés. La Chine demande instamment au Gouvernement israélien de respecter les obligations que lui imposent la quatrième Convention de Genève et la Charte des Nations Unies.

18. La seule façon de mettre fin à la détresse des réfugiés de Palestine est d'arriver à un règlement politique juste et raisonnable, sans lequel le peuple palestinien sera voué à de terribles souffrances et la paix continuera d'être menacée au Moyen-Orient et dans le monde entier. Tout règlement doit absolument être fondé sur les résolutions des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il faut donc que les territoires arabes occupés soient restitués, que le peuple palestinien soit rétabli dans ses droits nationaux légitimes et que la souveraineté et la sécurité de tous les pays de la région, Israël compris, soient respectées et garanties. La Chine a toujours considéré que la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des

(M. Yu Shuning, Chine)

Nations Unies, servirait ces objectifs. Il est à souhaiter que le processus de négociation entamé à Madrid portera ses fruits et qu'il débouchera sur un règlement global, juste et raisonnable. Une paix véritable et durable n'est possible que si l'Etat de Palestine et l'Etat d'Israël se reconnaissent mutuellement et que les peuples arabe et juif vivent ensemble dans l'harmonie. La Chine poursuivra ses efforts pour atteindre cet objectif.

19. M. REDZUAN (Malaisie) dit que son gouvernement compatit au sort des Palestiniens, qui sont des réfugiés dans leur propre pays. La responsabilité de cette situation incombe à l'Etat d'Israël. Le problème palestinien persistera tant qu'Israël n'aura pas reconnu le droit inaliénable des Palestiniens à une patrie.

20. La situation dans les territoires occupés reste consternante. La Malaisie s'inquiète vivement de ce que les autorités israéliennes continuent à démolir des maisons et à arrêter et détenir des Palestiniens, sans inculpation ni procès. Elle s'alarme également du nombre élevé de Palestiniens tués ou blessés à la suite des brutalités des autorités israéliennes et des différentes mesures répressives prises en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève. La Malaisie engage Israël à cesser de déplacer et réinstaller les réfugiés palestiniens, de détruire leurs maisons et d'implanter illégalement des colonies de peuplement juives dans les territoires palestiniens, autant d'agissements qui vont à l'encontre des efforts de paix déployés actuellement. Il incombe au Conseil de sécurité de veiller à ce qu'Israël se conforme aux résolutions qu'il a adoptées en la matière.

21. La Malaisie déplore l'ingérence d'Israël dans les activités et les opérations humanitaires menées par l'Office, au mépris des privilèges et immunités de l'UNRWA. Au regard du droit international, Israël porte la responsabilité de toute perte, dommage ou blessure résultant de sa politique et de ses pratiques dans les territoires occupés.

22. Priver les jeunes Palestiniens de l'éducation à laquelle ils ont droit, en fermant les écoles pour de longues périodes et en imposant de fréquents couvre-feux, constitue une atteinte aux droits de l'homme fondamentaux. Les autorités israéliennes sont tenues de faciliter les efforts déployés par l'UNRWA en vue d'assurer la scolarisation des jeunes Palestiniens.

23. La Malaisie s'inquiète de l'avenir financier de l'Office et en particulier de la pénurie de fonds pour ses programmes d'urgence au Liban et dans les territoires occupés. Il serait préoccupant sur le plan humanitaire et politique d'interrompre ou de réduire ces programmes. La Malaisie continuera de verser sa contribution, modeste mais régulière, à l'UNRWA; elle demande aux Etats Membres qui n'ont pas encore versé la leur de le faire et à ceux qui en ont les moyens de verser davantage. Le Gouvernement malaisien accueille avec satisfaction les importants changements apportés aux procédures

(M. Redzuan, Malaisie)

budgétaires de l'UNRWA en vue de réduire le volume de travail et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources, qui seront appliqués à compter de l'exercice 1992-1993.

24. La Malaisie rend hommage aux efforts déployés par les Etats-Unis et par l'Union soviétique dans l'organisation de la conférence de paix sur le Moyen-Orient qui s'est tenue à Madrid; il faut espérer que le processus de négociation ainsi déclenché débouchera sur une paix durable dans la région et rendra une patrie aux Palestiniens.

La séance est levée à 11 h 15.